

Séance ordinaire du 11 février 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 11 février 2020 à 19 h 30 à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Denis Chagnon, maire suppléant, et à laquelle assistent madame et messieurs les conseillers, Joanie Généreux, Michel Denicourt, André Deschamps et Gilbert Viens.

Également présentes : M^e Isabelle François, directrice générale et greffière ainsi que M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Résolution 2020-02-048

Procès-verbaux des 14 janvier et 6 février 2020 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances des 14 janvier et 6 février 2020 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que les procès-verbaux des séances du 14 janvier 2020 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-049

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 54 278 à 54 311	532 846,27 \$
54 419 à 54 489	
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 54 516 à 54 622	229 531,55 \$
Comptes recevables	Pour la somme de
Comptes n ^{os} 0FD000001 à 0FD000029	23 433,42 \$

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Séance ordinaire du 11 février 2020

Résolution 2020-02-050

Dépôt de document

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale, a autorisé les propositions suivantes :

- Remplacement de pneus de la rétrocaveuse du service des Travaux publics auprès de Les Pneus Robert Bernard (Granby) Ltée de Granby pour le prix de 7 056,82 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la facture GBY-F095575 datée du 20 janvier 2020.

Résolution 2020-02-051

Emprunt temporaire en lien avec le règlement d'emprunt n° 2020-271 concernant des travaux de réfection complète de chaussées et de bordures de l'avenue Brouillette et des rues Côté et Lessard / Autorisation de signatures

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser la trésorière à négocier un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses reliées au règlement d'emprunt n° 2020-271 concernant des travaux de réfection de chaussées et de bordures de l'avenue Brouillette et des rues Côté et Lessard;

Il est également résolu d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et la trésorière ou en son absence, la trésorière adjointe, à signer tous les documents pertinents dans cette affaire, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-052

Emprunt temporaire en lien avec le règlement d'emprunt n° 2020-272 décrétant des travaux de réfection de chaussées, de trottoirs, de bordures et de prolongement d'une partie de l'égout pluvial des rues des Érables et Leduc / Autorisation de signatures

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser la trésorière à négocier un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses reliées au règlement d'emprunt n° 2020-272 concernant des travaux de réfection de chaussées, de trottoirs, de bordures et de prolongement d'une partie de l'égout pluvial des rues des Érables et Leduc;

Il est également résolu d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et la trésorière ou en son absence, la trésorière adjointe, à signer tous les documents pertinents dans cette affaire, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 11 février 2020

Résolution 2020-02-053

Radiation de soldes de taxes foncières / Approbation

Considérant le rapport de la technicienne en taxation en février 2020;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser la technicienne en taxation à radier les petits soldes de taxes foncières des matricules suivants pour l'exercice 2020, le tout représentant une somme de moins de 10 \$:

Matricule	Somme radiée
4230-96-9880	0,77 \$
4328-52-8049	0,77 \$
4328-61-7379	0,77 \$
4330-63-2864	0,77 \$
4330 64 3423	0,77 \$
4330-74-1522	0,77 \$
4330 74 3226	2,32 \$
Total	6,94 \$

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-054

AO / 2018-05-151 – Hôtel de Ville - Accès universel - Directives de changement / Autorisation

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser les directives de changement pour le prix total de 23 746,62 \$ plus les taxes dans le contrat de l'adjudicataire Constructions RDJ inc., AO / 2018-05-151 – Hôtel de Ville – Accès universel, tel qu'il appert dans les formulaires des mois de novembre et décembre 2019, à savoir :

- N° 2
Démantèlement des 2 évacuateurs existants et leur remplacement
482,85 \$;
- N° 5
Réduction du muret C3
0,00 \$;
- N° 6
Remplacement de tuiles de vinyle dans un local
4 427,83 \$;
- N° 8
Modification du secteur des salles de toilettes
767,32 \$;
- N° 9
Drainage et alimentation domestique modifiés suite relocalisation lavabo
556,59 \$;
- N° 10
Profondeur du pallier sous l'élévateur plus grand
0,00 \$;

Séance ordinaire du 11 février 2020

- N° 11
Drainage, remplacement d'une section de conduit principal section de conduit du drain de plancher fendu
7584,25 \$;
- N° 12
Toilette universelle remplacement ventilateurs, luminaire, ajout détecteur de mouvement. Raccorder ouvre-portes automatiques entrée principale. Déplacer 2 luminaires
2328,90 \$;
- N° 13
Remplacement du robinet de la cuve relocalisée
395,60 \$;
- N° 14
Remplacement filage électrique dans escalier
747,49 \$;
- N° 15
Démolition plafond au-dessus du palier supérieur de l'escalier et installation d'un nouveau
0,00 \$;
- N° 16
Peinture sur les murs, moulures et cadrages dans hall d'entrée
2 423,88 \$;
- N° 17
Frais de retard suite à l'arrêt des travaux par CNESST
4 031,91 \$;

Il est résolu également que la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François, soit et est autorisée à signer les directives de changement décrites dans la présente résolution, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-055

AO / 2018-05-151 – Hôtel de Ville - Accès universel – Décompte progressif n° 4 rév.02 / Autorisation

Considérant la recommandation de paiement du décompte progressif n° 4, révision 2, par Caroline Denommée architecte inc., chargée de projet dans le dossier du contrat AO / 2018-05-151 - Hôtel de Ville de Saint-Césaire – Accès universel;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 4, révision 2, au contrat AO / 2018-05-151 - Hôtel de Ville de Saint-Césaire – Accès universel, auprès de l'entrepreneur-adjudicataire, Constructions RDJ inc. de Saint-Hubert, d'une somme de 83 469,26 \$ incluant la retenue contractuelle de 10 %, plus les taxes, le tout tel qu'il appert dans les documents de recommandation reçus en janvier 2020 et couvrant la période du 1^{er} au 30 novembre 2019.

Séance ordinaire du 11 février 2020

Il est résolu également que le paiement de 83 469,26 \$ plus les taxes sera remis à l'entrepreneur-adjudicataire, Constructions RDJ inc., sur réception et validation préalable, des déclarations statutaires et des quittances des sous-traitants relatives à cedit contrat AO / 2018-05-151.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-056

Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes - Transmission de la liste de propriétés à la MRC de Rouville/ Autorisation

Il est proposé par Michel Denicourt

Il est proposé par

Et résolu d'autoriser la transmission de la liste des immeubles pour défaut de paiement de taxes à la MRC de Rouville pour la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes du 11 juin 2020 dans le délai imparti, comme suit :

Propriétaire au rôle	Adresse de l'immeuble	Matricule	Lot	Taxes échues excluant les intérêts et les frais
Goudreault Stéphane	959, rue Leclair	4430-06-6289-5-000- 0000	5 915 048	4 278.07 \$
Bienvenue Francois & Martin Manon	1121, rue Saint-Georges	4330-54-8509-6-000- 0000	1 592 747	3 512.47 \$
Pelletier Alain	202, rang du Bas-de-la-Rivière Nord	4436-99-6992-6-000- 0000	1 593 680	2 887.26 \$

Et résolu également d'ajouter tout versement de taxes échu de l'année 2020 lors de la transmission de ladite liste à la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-057

MRC de Rouville – Quotes-parts 2020 / Autorisation de paiement

Considérant le montant des quotes-parts de la Ville de Saint-Césaire à payer à la MRC de Rouville, tel que décrit dans les résolutions suivantes adoptées par le Conseil de ladite MRC en séance tenue le 19 décembre 2020, à savoir:

N° résolution	Partie du budget	Quote-part
19-12-282	1	850 961 \$
19-12-285	4	1 396 \$
19-12-286	5	59 189 \$

Considérant le règlement de la MRC de Rouville n° 253-09 et ses amendements relatifs à la répartition des dépenses de la MRC de Rouville et au paiement des quotes-parts de la MRC de Rouville, lequel permet de payer des montants de quotes-parts en plusieurs versements ainsi que celui relatif à la répartition des dépenses de cours d'eau de la MRC, n°223-06 ;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Séance ordinaire du 11 février 2020

Que les montants des quotes-parts payables à la MRC de Rouville dont l'échéance est le 31 décembre 2020, soient payées en (12) versements égaux, au plus tard, le dernier jour de chaque mois de l'année 2020, le tout en vertu de l'article 11 dudit règlement de la MRC de Rouville;

Que les montants des quotes-parts payables à la MRC de Rouville dont l'échéance n'est pas le 31 décembre 2020, soient: les ICI (immeubles industriel, commercial, institutionnel), les résidus verts, les radios et tour en sécurité incendie ainsi que les travaux de cours d'eau, soient payés au plus tard, à la date d'échéance inscrite sur la facture transmise à la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-058

Maison de Jeunes des Quatre Lieux — Demande de soutien pour le Bal de finissants 2020 de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy (PGO) / Contribution

Considérant les objectifs du comité mis sur pied à l'école secondaire PGO pour permettre à une (1) finissante de participer à son bal de fin d'année;

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'accorder une contribution de 75 \$ pour correspondant au coût du souper lors du bal des finissants de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy (PGO), le tout en référence à leur demande datée du 23 janvier 2020. La contribution est financée à même les profits de l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-059

Fondation du Centre hospitalier de Granby (CHG) – Activité bénéfice / Contribution

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser une contribution de 130 \$ correspondant à la somme pour l'achat de deux (2) billets au montant de 65 \$ chacun pour l'activité bénéfice de la Fondation du Centre hospitalier de Granby du 25 mars prochain : dégustation de pâtés chinois, le tout en référence à leur demande reçue le 3 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-060

Règlement n° 152-02 modifiant le règlement n° 152 et amendements relatifs au trafic et à la sécurité publique / Adoption

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n° 152-02 a été remise à chacun

Séance ordinaire du 11 février 2020

des membres du Conseil dans le délai imparti et que des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que le règlement intitulé «règlement n° 152-02 modifiant le règlement n° 152 et amendements relatifs au trafic et à la sécurité publique » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-061

Promotion au poste de pompiers / Nomination

Considérant la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service de Sécurité incendie (SSI), dont la période de probation est complétée à l'égard de :

- M. Alexis Rouleau;
- M. Jason Roy;
- M. Sonny Béliveau;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de confirmer la désignation de ces pompiers à titre de pompier à temps partiel niveau 1, laquelle est effective avec ajustement du salaire au taux en vigueur pour ce poste à ce jour.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-062

Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) – Entente de partenariat et cotisation 2020 / Autorisation de signature

Considérant la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service de Sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser le directeur du service de Sécurité incendie (SSI), M. Étienne Chassé ou en son absence, la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François, à signer l'entente de partenariat entre l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) et le SSI de Ville de Saint-Césaire, pour et au nom de la Ville et d'autoriser le paiement de la cotisation 2020 de 2 000 \$ à l'APAM, tel qu'il appert de la facture n° C202020 datée du 4 novembre 2019

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 11 février 2020

Résolution 2020-02-063

Triathlon en juin 2020 – Fermeture de rues / Autorisation

Considérant la recommandation de M. Étienne Chassé; directeur du service de Sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser la fermeture de rues transversales à la piste cyclable selon l'alternative retenue, advenant l'impossibilité d'obtenir l'autorisation de la MRC de Rouville pour l'utilisation de la piste cyclable pour le parcours d'un triathlon (5 km de course à pied, 20 km de vélo et 750 m de natation à la piscine du Complexe sportif) prévu le dimanche 7 juin 2020, tel qu'il appert au compte-rendu suite à la rencontre avec l'initiateur de l'évènement, M. Halle, en décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-064

Offre de services pour remplacement et support - Réponse aux alarmes pour l'eau potable / Octroi d'un mandat

Considérant la recommandation de M^{me} Dominique Arpin, responsable du service des Travaux publics;

En conséquence :

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de renouveler le mandat de remplacement et support pour les réponses aux alarmes en eau potable avec la firme Simo de Longueuil pour assurer la fourniture de services professionnels à une fréquence d'une semaine sur trois, selon le calendrier établi par le service des Travaux publics, pour le prix forfaitaire hebdomadaire de 810,90 \$ plus les taxes, pour la période allant du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021, le tout tel qu'il appert dans la proposition n° 20190758 datée du 29 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-065

Offre de services professionnels – Travaux de réhabilitation du puits 5 / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'octroyer le mandat de services professionnels pour des travaux de réhabilitation du puits 5 à LNA de Québec pour le prix de 7 500 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la proposition n° 4384 datée du 9 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 11 février 2020

Résolution 2020-02-066

Offre de services professionnels d'ingénierie pour une étude de réfection de 4 postes de pompage / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'octroyer le mandat d'ingénierie pour une étude de réfection de 4 postes de pompage à BHP Conseils de Montréal pour le prix de 21100 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la proposition n° AP1451 datée du 17 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-067

Offre de services pour la recherche des fuites d'eau sur le réseau d'aqueduc / Octroi d'un mandat

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'octroyer le mandat pour la recherche des fuites d'eau sur le réseau d'aqueduc à VonRoll Hydro Canada de Laval pour le prix de 9 915 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la proposition n° VSC-RC-27112009 datée du 27 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-068

Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont/Saint-Césaire - Quotes-parts 2020 / Autorisation de paiements

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de payer la quote-part annuelle 2020 à la Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont/Saint-Césaire d'une somme de 409 441,89 \$ (de ce montant, 299 464,88 \$ est pour la Ville de Saint-Césaire et 109 977,01 \$ est pour l'entreprise Bonduelle) en 12 versements mensuels comme suit : 11 versements de 34 120,17 \$ et 1 versement de 34 120,13 \$, le tout correspondant à la facture n° 78 datée du 24 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-069

Poste de journalier classe 1 / Embauche

Considérant la vacance au poste de journalier classe 1 au service des Travaux publics;

Considérant que l'affichage du poste a été réalisé selon les procédures établies;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Séance ordinaire du 11 février 2020

Et résolu de continuer l'embauche de M. Kevin Binette au poste de journalier classe 1 au service des Travaux publics à compter de ce jour. Il s'agit d'un poste à temps plein régulier. La période de probation se termine le 23 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-070

Offre de services professionnels pour une étude géotechnique dans le cadre des travaux de réfection complète de chaussées et bordures de l'avenue Brouillette et des rues Lessard et Côté / Octroi d'un mandat

Considérant l'appel de soumissions sur invitations pour des offres de services professionnels pour une étude géotechnique dans le cadre des travaux de réfection complète de chaussées et bordures de l'avenue Brouillette et des rues Lessard et Côté auprès de quatre (4) laboratoires;

Considérant la réception de quatre (4) soumissions conformes comme suit :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes
FNX-Innov inc., Longueuil	18 117 \$
Englobe Corp., Varennes	18 650 \$
Groupe ABS, Saint-Rémi	21 115 \$
Laboratoire SNC Lavalin	Ne soumissionne pas

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'octroyer le mandat au plus bas soumissionnaire conforme : Laboratoire FNX-Innov de Longueuil pour les services professionnels pour une étude géotechnique dans le cadre des travaux de réfection complète de chaussées et bordures de l'avenue Brouillette et des rues Lessard et Côté pour le prix de 18 117 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert de la soumission datée du 31 janvier 2020, laquelle soumission fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-071

Travaux de rapiéçage mécanisé sur divers rangs et rues / Adjudication

Considérant l'appel de soumissions sur invitation pour les travaux de rapiéçage mécanisé sur divers rangs et rues lancé le 23 janvier 2020 auprès de quatre (4) entrepreneurs;

Considérant l'ouverture, le 4 février 2020, de deux (2) soumissions conformes comme suit :

Soumissionnaire	Prix forfaitaire réfection tranchées d'aqueduc	Prix forfaitaire rapiéçage Nids de poule avant taxes	Coût global estimé réfection tranchées d'aqueduc avant taxes	Coût global estimé rapiéçage Nids de poule avant taxes +/- 175 TM
Répar-Asphalte Bernier inc Sainte-Cécile-de-Milton	224,00 \$	235,00\$	16 800, 00\$	41 125,00 \$

Séance ordinaire du 11 février 2020

Sintra inc. (Région Montérégie Rive-Sud) Saint-Isidore	229,00 \$	260,00 \$	17 175,00 \$	45 500,00 \$
Eurovia Québec Construction inc. Kevin Verreault – Agence Haute-Yamaska				
Pavage du Haut-Richelieu inc. Saint-Jean-sur-Richelieu				

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'adjuger le contrat des travaux de rapiéçage mécanisé sur divers rangs et rues au plus bas soumissionnaire conforme : Répar-Asphalte Bernier inc. de Sainte-Cécile-de-Milton, pour les prix estimés de 16 800 \$ pour l'excavation des tranchées d'aqueduc et de 41 125 \$ pour le rapiéçage des nids de poules, le tout plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 31 janvier 2020 qui fait partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-072

Travaux de scellement de fissures sur divers rangs et rues / Adjudication

Considérant l'appel de soumissions sur invitation pour les travaux de scellement de fissures sur divers rangs et rues lancé le 23 janvier 2020 auprès de deux (2) entrepreneurs;

Considérant l'ouverture, le 4 février 2020, de deux (2) soumissions conformes comme suit :

Soumissionnaire	Unité	Quantité Mètre linéaire	Prix unitaire avant taxes	Prix global estimé avant taxes
Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) Sainte-Cécile-de-Milton	Mètre linéaire	50 000	1,06 \$	53 000,00 \$
Le Groupe Lefebvre inc Saint-Eustache	Mètre linéaire	50 000	1,79 \$	89 500,00 \$

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'adjuger le contrat des travaux de scellement de fissures sur divers rangs et rues au plus bas soumissionnaire conforme : Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) de Sainte-Cécile-de-Milton, pour le prix global estimé de 53 000 \$, soit 1,06 \$ le mètre linéaire pour une quantité estimée de 50 000 mètres linéaires, le tout plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 31 janvier 2020 qui fait partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-073

Travaux de lignage et de marquage sur divers rangs et rues / Adjudication

Considérant l'appel de soumissions sur invitation pour les travaux de scellement de fissures sur divers rangs et rues lancé le 21 janvier 2020 auprès de deux (2) entrepreneurs;

Séance ordinaire du 11 février 2020

Considérant l'ouverture, le 4 février 2020, de deux (2) soumissions conformes au cahier des charges, à savoir :

Soumissionnaire	Description	Quantité Mètre linéaire : ml Ou Unité : u	Prix avant taxes	Coût estimé avant taxes
Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) Sainte-Cécile-de-Milton	Ligne de centre (jaune)	110 000 ml	0,192 \$/m	21 120,00 \$
	Ligne de rive (blanche)	110 000 ml	0,189 \$/m	20 790,00 \$
	Bordure (jaune)	4 300 ml	1,75 \$/m	7 525,00 \$
	Traverse de piétons (jaune)	55 u	125,00 \$/u	6 875,00 \$
	Ligne d'arrêt (blanche)	170 u	22,00 \$/u	3 740,00 \$
	Optionnel Case stationnement (jaune)	60 ml	1,25 \$/m	75,00 \$
				60 125,00 \$

Soumissionnaire	Description	Quantité Mètre linéaire : ml Ou Unité : u	Prix avant taxes	Coût estimé avant taxes
Lignco Sigma inc. Granby	Ligne de centre (jaune)	110 000 ml	0,34 \$/m	37 400,00 \$
	Ligne de rive (blanche)	110 000 ml	0,34 \$/m	37 400,00 \$
	Bordure (jaune)	4 300 ml	1,50 \$/m	6 450,00 \$
	Traverse de piétons (jaune)	55 u	10,00 \$/u	550,00 \$
	Ligne d'arrêt (blanche)	170 u	24,00 \$/u	4 080,00 \$
	Optionnel Case stationnement (jaune)	60 ml	1,50 \$/m	90,00 \$
				85 970,00 \$

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'adjuger le contrat de lignage et marquage sur divers rangs et rues au plus bas soumissionnaire conforme : Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) de Sainte-Cécile de Milton, pour le prix estimé de 60 125 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 27 janvier 2020 qui fait partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-074

Entretien préventif des glissières de sécurité / Octroi d'un contrat

Il est proposé par Gilbert Viens

Séance ordinaire du 11 février 2020

Et résolu d'octroyer le contrat pour l'entretien préventif des glissières de sécurité à Entreprise Ployard 2000 inc. de l'Avenir pour le prix de 6 450 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la proposition n° 09080 datée du 2 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-075

Offre de services pour un plan d'intervention de ponceaux / Octroi d'un mandat

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'octroyer le mandat pour un plan d'intervention de ponceaux à Tétra Tech inc. de Granby pour le prix de 35 000 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la proposition datée du 3 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-076

Travaux de réfection du recouvrement de l'entrepôt à sel au garage municipal / Octroi d'un contrat

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer le contrat pour la réfection du recouvrement de l'entrepôt à sel au garage municipal à Les Constructions Pierre Paquette inc. de Saint-Césaire pour le prix de 9 500 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la proposition datée du 26 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-077

Sablage et peinture de la saleuse / Octroi d'un contrat

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'octroyer un contrat pour les travaux de sablage et de peinture de la saleuse du service des Travaux public à B.D.J. Ménard de Saint-Paul-d'Abbotsford pour le prix de 6 668,19 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-078

Transmission d'un appel d'offres par publication su SÉAO pour le déneigement et le soufflage de neige des zones rurale et urbaine / Autorisation

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser la publication sur SÉAO d'un appel d'offres pour le déneigement et le soufflage de neige des zones rurale et urbaine.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 11 février 2020

Résolution 2020-02-079

Règlement n° 2020-273 décrétant la tarification des dépenses finales pour les travaux d'aménagement réalisés en 2019 dans la Branche 1 et la sous-Branche 1 du cours d'eau Bissonnette / Adoption

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n° 2020-273 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Considérant qu'une erreur cléricale a été corrigée pour le numéro du règlement (2020-273) depuis le dépôt du projet de règlement;

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu que le règlement intitulé «règlement n° 2020-273 décrétant la tarification des dépenses finales pour les travaux d'aménagement réalisés en 2019 dans la Branche 1 et la sous-Branche 1 du cours d'eau Bissonnette » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-080

Avis de motion pour règlement n° 2020-274 décrétant la tarification des dépenses partielles pour les travaux d'aménagement réalisés en 2019 dans le cours d'eau Robert

Avis de motion est donné par Michel Denicourt, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, tenue un jour ultérieur, le règlement n° 2020-274 décrétant la tarification des dépenses partielles pour les travaux d'aménagement réalisés en 2019 dans le cours d'eau Robert.

En vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement n° 2020-274 est déposé. Des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public.

Résolution 2020-02-081

Acquisition d'un quai dans le cadre du projet d'aménagement de la halte de la rivière Yamaska (Programme d'aide financière « Accès au plans d'eau pour la pêche récréative) / Autorisation

Considérant le projet d'aménagement de la halte de la rivière Yamaska en lien avec le Programme d'aide financière « Accès au plans d'eau pour la pêche récréative;

Considérant l'aide financière obtenue pour l'acquisition d'un quai dans le cadre dudit projet et la recommandation à cet effet par la responsable du service des Travaux publics, M^{me} Dominique Arpin;

Séance ordinaire du 11 février 2020

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser l'acquisition d'un quai pour le prix 12 325,20 \$ plus les taxes auprès de Les Quais de l'Estrie inc de Waterloo, tel qu'il appert du devis n° 177 en date du 16 janvier 2020;

Et résolu également que l'acquisition du quai soit financée à même la somme accordée pour cet article audit Programme d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-082

Acquisition de luminaires dans le cadre du projet d'aménagement de la halte de la rivière Yamaska (Programme d'aide financière « Accès au plans d'eau pour la pêche récréative) / Autorisation

Considérant le projet d'aménagement de la halte de la rivière Yamaska en lien avec le Programme d'aide financière « Accès au plans d'eau pour la pêche récréative;

Considérant l'aide financière obtenue pour l'acquisition de luminaires dans le cadre dudit projet et la recommandation à cet effet par la responsable du service des Travaux publics, M^{me} Dominique Arpin;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser l'acquisition et l'installation de deux (2) luminaires pour le prix 6 279 \$ plus les taxes auprès de Vitech Électrique de Saint-Césaire, tel qu'il appert de la proposition n° 20200128DN en date du 28 janvier 2020;

Et résolu également que l'acquisition et l'installation des luminaires soient financées à même la somme accordée pour ces articles audit Programme d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-083

DM-01-2020 par M. Steeve Tétreault, représentant la propriétaire 9293-7820 Québec inc. lot n° 6 328 288 situé au 1090, route 112 / Autorisation

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par M. Steeve Tétreault, représentant la propriétaire 9293-7820 Québec inc., lot n° 6 328 288 du cadastre du Québec, concernant la construction projetée d'un bâtiment commercial sur ce lot, pour lequel la différence de hauteur calculée sur le plus bas bâtiment voisin s'avère dérogatoire aux dispositions du règlement de Zonage no 92-2005 et amendements;

Considérant que l'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet d'autoriser la construction d'un bâtiment commercial dont la hauteur atteindrait 8,23 mètres, engendrant ainsi une différence de hauteur de 3,78 mètres, calculée sur le bâtiment voisin, sis au 2000, route 112, alors que le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt cette

Séance ordinaire du 11 février 2020

différence maximale de hauteur à 2,5 mètres, dérogeant ainsi de 1,28 mètre sur la norme en vigueur;

Considérant que l'autorisation de cette demande n'est pas présumée porter atteinte à la jouissance du droit de propriété par les propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que cette demande de dérogation mineure se rattache au PIIA-04-2020 sous la résolution n° 2020-02-084;

Considérant que le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant qu'un avis public a été affiché à l'Hôtel de Ville et publié sur le site internet de la Ville le 24 janvier 2020;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 30 janvier 2020, recommande au Conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure n° DM-01-2020;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser la dérogation mineure n° DM-01-2020 demandée par M. Steeve Tétreault, représentant la propriétaire 9293-7820 Québec inc. de l'immeuble sis au 1090, route 112, lot n° 6 328 288 du cadastre du Québec, tel que déposée comme suit:

- Autoriser une différence de hauteur atteignant 3,78 mètres entre cette construction commerciale décrite au PIIA-04-2020 et le bâtiment voisin, alors que le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt cette différence maximale de hauteur à 2,5 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 1,28 mètre sur la norme actuellement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-084

PIIA-04-2020 par M. Steeve Tétreault, représentant pour la propriétaire 9293-7820 Québec inc. lot n° 6 328 288 situé au 1090, route 112 / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M. Steeve Tétreault, représentant pour la propriétaire 9293-7820 Québec inc., concernant la construction d'un bâtiment commercial sis au 1090, route 112, lot n° 6 328 288 du cadastre du Québec, et situé dans la zone n° 205;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ledit projet PIIA-04-2020 présenté respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

Considérant que cette demande de PIIA s'accompagne de la dérogation mineure autorisée sous la résolution n° 2020-02-083;

En conséquence,

Séance ordinaire du 11 février 2020

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-04-2020 présenté par M^r Steeve Tétreault, représentant la propriétaire, 9293-7820 Québec inc. concernant la construction d'un bâtiment commercial sis au 1090, route 112, lot n^o 6 328 288 du cadastre du Québec, et situé dans la zone n^o 205.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-085

PIIA-01-2020 par M. Frédéric Morin, mandataire pour la propriétaire 8770433 Canada inc. lot n^o 6 338 106 situé au 2074-2076, route 112 / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n^o 69 et amendements par M. Frédéric Morin, mandataire pour la propriétaire, 8770433 Canada inc. concernant une nouvelle enseigne commerciale apposée en façade du bâtiment sis au 2074-2076, route 112, lot n^o 6 338 106 du cadastre du Québec et situé dans la zone n^o 203;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ledit projet PIIA-01-2020 présenté respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n^o 69 et amendements;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-01-2020 présenté par M. Frédéric Morin, mandataire pour la propriétaire, 8770433 Canada inc. concernant une nouvelle enseigne commerciale apposée en façade du bâtiment sis au 2074-2076, route 112, lot n^o 6 338 106 du cadastre du Québec et situé dans la zone n^o 203.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-086

PIIA-02-2020 par M. Mario Valois, mandataire pour la propriétaire 2159-5236 Québec inc. lot n^o 1 592 235 situé au 2035, route 112 / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n^o 69 et amendements par M. Mario Valois mandataire pour la propriétaire 2159-5236 Québec inc., concernant l'installation de nouvelles enseignes commerciales apposées aux façades du bâtiment sis au 2035, route 112, n^o 1 592 235 du cadastre du Québec et situé dans la zone n^o 204;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ledit projet PIIA-02-2020 présenté respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n^o 69 et amendements;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Séance ordinaire du 11 février 2020

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-02-2020 présenté par M. Mario Valois mandataire pour la propriétaire 2159-5236 Québec inc., concernant l'installation de nouvelles enseignes commerciales apposées aux façades du bâtiment sis au 2035, route 112, n° 1 592 235 du cadastre du Québec et situé dans la zone n° 204.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-087

PIIA-03-2020 par M. Éric Gibson, mandataire pour la propriétaire Les immeubles Bilal et Ali senc lot n° 1 592 213 situé au 2044-2054 (local 2050), route 112 / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M. Éric Gibson, mandataire pour la propriétaire, Les Immeubles Bilal et Ali senc concernant une nouvelle enseigne commerciale sis au 2044-2054, (local 2050) route 112, lot n° 1 592 213 du cadastre du Québec et situé dans la zone n° 204;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ledit projet PIIA-03-2020 présenté respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-03-2020 présenté par M. Éric Gibson, mandataire pour la propriétaire, Les Immeubles Bilal et Ali senc., concernant une nouvelle enseigne commerciale sis au 2044-2054, (local 2050) route 112, lot n° 1 592 213 du cadastre du Québec et situé dans la zone n° 204.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-088

Avis de motion pour règlement n° 179-01 (2020) modifiant le règlement n° 179 concernant la gestion des installations septiques

Avis de motion est donné par Michel Denicourt, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, tenue un jour ultérieur, le règlement n° 179-01 modifiant le règlement n° 179 concernant la gestion des installations septiques.

En vertu de l'article 356 de *la Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement n° 179-01 est déposé. Des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public.

Résolution 2020-02-089

Poste de coordonnatrice au camp de jour été 2020 / Embauche

Considérant la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire;

En conséquence,

Séance ordinaire du 11 février 2020

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de procéder à l'embauche de M^{me} Karine Choquette pour un poste saisonnier à titre de coordonnatrice du Camp de jour de la Ville pour l'été 2020. La rémunération associée à ce poste est établie selon l'échelle de la grille salariale du Camp de jour de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-090

Poste de coordonnatrice adjointe au Camp de jour 2020 / Embauche

Considérant la recommandation du directeur du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire, M. Guy Patenaude;

En conséquence,
Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'embaucher M^{me} Rose Bryant-Scott pour un poste saisonnier à titre de coordonnatrice adjointe du Camp de jour de la Ville pour l'été 2020. La rémunération associée à ce poste est établie selon la grille salariale du camp de jour été 2020 en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-091

Poste de surveillant – appariteur des terrains sportifs extérieurs / Embauche

Considérant la recommandation du directeur du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire, M. Guy Patenaude;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu de procéder à l'embauche de M. Guillaume Légaré pour un poste saisonnier de surveillant – appariteur des terrains sportifs extérieurs pour la saison été 2020, selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-092

Entretien préventif électronique et pneumatique du système de contrôle au Complexe sportif / Autorisation

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'accepter la soumission de Servisys de Bromont pour l'ajout d'un service d'entretien préventif électronique et pneumatique pour trois (3) ans sur le système de contrôle du Complexe sportif, le tout tel que décrit dans la proposition datée du 10 janvier 2020, aux prix de 2 090 \$ (1^{ère} année), 3 784 \$ (2^e année) et 3 880 \$ (3^e année), plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 11 février 2020

Résolution 2020-02-093

Acquisition d'une solution logicielle pour la tarification familiale pour les inscriptions en ligne des activités du service des Loisirs / Autorisation

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser l'acquisition d'une solution logicielle pour la tarification familiale pour les inscriptions en ligne des activités du service des Loisirs, auprès de PG Solutions de Québec, pour le prix de 2 945,50 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission n° 1VSCE50-005937-LB4 datée du 4 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-02-094

Subvention au programme Emplois d'été Canada 2020 / Autorisation

Considérant qu'un programme fédéral de subvention pour les emplois d'été 2020 est en vigueur;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire veut formuler une demande ;

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser le directeur du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire, M. Guy Patenaude, ainsi que la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité

Affaires nouvelles

Résolution 2020-02-095

Grille salariale pour le camp de jour 2020 / Approbation

Considérant la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'approuver la nouvelle grille salariale pour le camp de jour 2020 telle que déposée le 7 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 11 février 2020

Correspondances

Période de questions

Levée de la séance.

Denis Chagnon
Maire suppléant

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉOLUTIONS SUIVANTES :

2020-02-049, 2020-02-050, 2020-02-054, 2020-02-055, 2020-02-057,
2020-02-058, 2020-02-059, 2020-02-061, 2020-02-062, 2020-02-064,
2020-02-065, 2020-02-066, 2020-02-067, 2020-02-068, 2020-02-069,
2020-02-070, 2020-02-071, 2020-02-072, 2020-02-073, 2020-02-074,
2020-02-075, 2020-02-076, 2020-02-077, 2020-02-081, 2020-02-082,
2020-02-089, 2020-02-090, 2020-02-091, 2020-02-092, 2020-02-093.

Micheline Quilès
Trésorière